

10 AVRIL

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège Social : 7 Place du Rondeau 73100 AIX-LES-BAINS

913 648 630 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 MARS 2024

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre,
Et le vingt-deux mars à 9 heures.

Monsieur Frédéric VERNAY, propriétaire de la totalité des actions de la société 10 AVRIL :

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège Social : 7 Place du Rondeau 73100 AIX-LES-BAINS
913 648 630 RCS CHAMBERY

Associé unique et seul Président de ladite société,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance de l'intention exprimée par Monsieur Frédéric VERNAY de céder la totalité des actions qu'il détient dans le capital de la société, au profit de Madame Tiffany LAFONT, prend acte de sa démission de ses fonctions de Président à compter de ce jour, sans indemnités.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

Madame Tiffany LAFONT
Demeurant 134 Rue des Allobroges
73290 LA MOTTE SERVOLEX

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Frédéric VERNAY



Madame Tiffany LAFONT

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

